

Formulaire de requête *pour* une allocation maximale par pays supplémentaire (AMP supplémentaire)

CONTEXTE	
Pays :	Madagascar
Agent(s) partenaire(s) :	Banque mondiale
L'agent(s) partenaire(s) est-il le même que pour l'ESPIG actif ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Agence(s) de coordination (s) :	UNICEF
Date de dépôt de la requête pour l'AMP supplémentaire :	3/30/2020
Le programme devant être financé par l'AMP supplémentaire est-il le même que celui de l'ESPIG actif ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Intitulé du programme de l' <u>ESPIG actif</u> :	Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB)
Intitulé du programme pour <u>cette requête</u> :	Financement Additionnel sur le Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB)
Montant sollicité pour l'AMP supplémentaire – part fixe ¹ :	13.720.000 USD
Montant sollicité pour l'AMP supplémentaire – part variable ² :	5.880.000 USD
Commissions de l'agent partenaire (qui s'ajoutent à l'allocation du pays) :	
Date estimée de démarrage de l'AMP supplémentaire ³ :	15 janvier 2021
Date estimée de clôture (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2025) :	30 décembre 2023
La date susmentionnée constitue-t-elle une prolongation de la date de clôture de l'ESPIG actif ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution :	29 juin 2024

Modalités du financement – (mettre un « X ») ⁴	<input type="checkbox"/>	Fonds commun sectoriel
	<input checked="" type="checkbox"/>	Fonds commun de projet/ Cofinancement
	<input type="checkbox"/>	Projet autonome

¹ Y compris les autres coûts encourus par l'agent partenaire au titre de la supervision, des bureaux-pays, etc.

² Y compris les autres coûts encourus par l'agent partenaire au titre de la supervision, des bureaux-pays, etc. Les frais de l'agent partenaire imputés à la part variable ne peuvent être décaissés que si les indicateurs sont satisfaits.

³ Dans les cas où l'AMP supplémentaire finance des programmes déjà soutenues par l'ESPIG actif, la date de démarrage de l'allocation maximale par pays supplémentaire fait référence à la date à laquelle le financement supplémentaire entre en vigueur.

⁴ Voir l'annexe 1 pour les définitions.

Note à l'attention de l'utilisateur

Publication des documents de l'ESPIG :

→ Suite à l'approbation finale de ce formulaire de requête par le Comité des financements et performances/le Conseil, le document final sera publié sur le site Web du GPE. Ceci est conforme à la politique de transparence du GPE, exigeant que toutes les requêtes ESPIG approuvées et autres documents connexes, y compris les documents de programme, les revues sectorielles conjointes ou les aide-mémoires soient publiés sur le site Web du GPE dans la rubrique des pays en développement partenaires, sauf objection du pays. Veuillez noter que les informations personnelles confidentielles, dont les numéros de téléphone et les adresses électroniques, seront supprimées/effacées des documents avant leur publication sur notre site Web.

Notification au Secrétariat :

→ Préalablement à tout processus de préparation d'une requête d'ESPIG, l'agence de coordination avertit systématiquement le Secrétariat que le pays a l'intention de présenter une requête. Le Secrétariat se met alors en rapport avec les autorités nationales et l'agence de coordination pour convenir d'un calendrier de préparation et de remise de la requête, en fonction du calendrier propre au pays pour le secteur de l'éducation et de la date de remise des requêtes fixée par le GPE chaque trimestre.

Directives relatives aux ESPIG :

→ Il est conseillé aux pays demandeurs de lire les [Directives relatives à l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation](#) et les [Directives sur l'ESPIG](#) qui expliquent le processus de préparation de la requête, et notamment le calendrier, les étapes nécessaires et les dépôts intermédiaires de documents pour l'examen de la qualité de la requête (le cas échéant). Si nécessaire, le demandeur peut contacter le responsable-pays au Secrétariat pour obtenir des informations supplémentaires.

Dossier de requête :

→ Le dossier complet de la requête d'ESPIG est considéré comme faisant partie intégrante de l'approbation du Comité des financements et performances ou du Conseil. Toute modification apportée à ces documents après leur soumission au GPE, y compris pendant le processus d'approbation interne de l'agent partenaire, doit respecter la [Politique sur l'ESPIG](#).

Sources de données

→ Toutes les données sur les informations des pays ainsi que les données sur le secteur financier et sur le secteur éducatif inclus dans la requête doivent être accompagnées des sources pertinentes dans les sections correspondantes du formulaire.

TABLE DES MATIÈRES

I. Respect des prérequis – Part fixe	4
I.1	Un PSE/PTE crédible et endossé
I.2	Preuves de l'engagement à financer le PSE/PTE endossé
I.3	Disponibilité de données essentielles
II. Programme	5
II.1	Description du programme
II.2	Réalisations escomptées
II.3	Situation financière
II.4	Efficacité de l'aide
III. Part variable	10
III.1	Stratégies de la part variable en matière d'équité, d'efficacité et de résultats d'apprentissage
III.2	Indicateurs, cibles et moyens de vérification de la part variable
III.3	Mécanisme de décaissement
IV. Approche inclusive	13
IV.1	Partenaires de développement
IV.2	Validation
Annexe I: Définitions	15

I. RESPECT DES PREREQUIS AU FINANCEMENT – PART FIXE

REMARQUE : Veuillez remplir cette section seulement si l'ESPIG actif a été approuvé il y a plus de deux ans et si la requête est fondée sur un nouveau PSE/PTE, distinct de celui utilisé pour l'ESPIG actif.

I.1 Prérequis 1 : Un PSE/PTE endossé de qualité⁵

Si un nouveau PSE a été présenté dans le cadre de cette requête, veuillez fournir les informations suivantes :

Date de remise du PSE/PTE endossé :	Cliquer ici pour indiquer la date.
Période couverte par le PSE/PTE :	Cliquer ici pour répondre.

Veillez expliquer pour quelles raisons le PSE/PTE endossé peut être jugé de qualité en récapitulant les principales conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, et montrer de quelle façon elles ont été prises en compte dans la note sur le rapport d'évaluation en indiquant notamment tout ajustement apporté au PSE/PTE ou toute action de suivi à moyen ou long terme décidée ultérieurement, ainsi que tout autre problème en suspens lié au PSE/PTE.

SANS OBJET

I.2 Prérequis 2 : Engagement à financer le PSE/PTE endossé

REMARQUE : Veuillez remplir cette section seulement si l'ESPIG actif a été approuvé il y a plus d'un an.

Veillez fournir les derniers éléments relatifs à la mobilisation des ressources intérieures en utilisant le modèle de la Matrice des prérequis, Annexe sur le financement intérieur disponible sur le site Web du GPE via [ce lien](#)⁶. Veuillez joindre le modèle complété à cette requête.

⁵ Ce sont essentiellement les documents relatifs au PSE, présentés avant la requête, qui attestent de la crédibilité du plan sectoriel de l'éducation. La présente section doit donc se limiter à une brève synthèse des principales questions mises en lumière lors du processus d'évaluation.

⁶ Ce modèle Excel est le même que le tableau sur le financement intérieur, initialement présenté dans le processus d'examen de la qualité (QAR). Vous pouvez également le consulter sur le site web du GPE à <http://www.globalpartnership.org/content/funding-model-requirement-matrix-domestic-financing-annex>. Pour toute question sur cette section, veuillez envoyer un courriel au Secrétariat du GPE à gpe_grant_submission@globalpartnership.org.

II. PROGRAMME

II.1 Description du programme (extrait du document de programme⁷)

REMARQUE : Si l'allocation maximale par pays supplémentaire est utilisée pour compléter un ou plusieurs programmes financés par l'ESPIG actif, veuillez mettre l'accent sur la description des changements apportés au(x) programme(s) préexistant(s).

Fournir ci-dessous l'emplacement (numéro de page) dans le document de programme où une description du programme peut être trouvée. Cela comprend les informations sur les objectifs du programme et les résultats escomptés connexes, ainsi que sur les composantes et les sous-composantes avec les montants de financement.

OU :

En 1 500 mots ou moins (3 pages au maximum) :

- Rédiger une description synthétique du programme incluant les objectifs généraux de celui-ci et les résultats escomptés correspondants, ainsi que les composantes et les sous-composantes accompagnées de leurs financements respectifs.
- Indiquer le cas échéant la participation escomptée du GPE par composante et sous-composante en cas de projet cofinancé.

REMARQUE : il est vivement recommandé de fournir un résumé de la description du programme. Contrairement au document de programme, cette requête est traduite afin de permettre aux membres de GPC et du Conseil non bilingues de comprendre le programme lors de l'examen du dossier de requête.

L'objectif du projet est d'améliorer l'apprentissage par la promotion dans les deux premiers sous-cycles de l'enseignement de base. Le projet intervient dans les 22 régions du pays. Dans le cadre du financement additionnel, l'ODP initial sera maintenu.

Face aux récentes hésitations exprimées par les autorités malgaches sur la réforme de l'enseignement fondamental portée par le Plan sectoriel pour l'éducation (PSE), la Banque mondiale, l'Agence française de développement, l'Union Européenne et l'Unicef, au nom des partenaires techniques et financiers, ont co-signé une lettre en date du 1^{er} mars au premier ministre lui demandant de confirmer les points du PSE qui sont toujours en vigueur, et notamment l'augmentation du temps d'apprentissage effectif, entre autre par la réforme du calendrier scolaire, et l'instauration d'un enseignement fondamental en trois sous-cycles. La ministre, dans sa lettre du 26 mars dernier, les réformes du plan sectoriel seront maintenues et poursuivies : 3 sous cycles, suppression du CEPE et remplacement par un autre système d'évaluation à partir du sous cycle 1, augmentation des heures apprentissages à 900 heures avec un pilote de changement de calendrier scolaire dans certaines régions avec des critères bien définis incluant les résultats d'apprentissage des élèves, le temps d'apprentissage et l'exposition aux intempéries climatiques.

⁷ Si l'allocation maximale par pays supplémentaire complète un (des) programme(s) de l'ESPIG actif, il peut s'agir du document déjà soumis en y joignant des précisions relatives aux modifications apportées au programme.

La composante 1 (17,7 millions USD -100 % IDA) contribue à la formation des enseignants axés sur les premiers apprentissages en lecture, écriture et mathématiques. Elle s'articule autour de deux principales activités qui sont :

i) la formation de 33 000 enseignants au travers des plans régionaux de formation (15 millions USD sous financement ILD – Indicateurs Liés aux Décaissements) : Les formations dispensées dans le cadre de ces plans permettent de doter les enseignants des compétences et outils (leçons scriptées notamment) favorables aux premiers apprentissages (deux premières années du primaire) en lecture/écriture malgache et en mathématiques. Elles proposent aussi un dispositif de formation à distance et le renforcement en didactique (français et mathématiques pour les enseignants des classes de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année du primaire). Ces formations font l'objet d'évaluation quantitative et qualitative pour s'assurer d'un impact positif sur les pratiques enseignantes et les résultats des élèves.

ii) le renforcement institutionnel de l'Institut national de formation pédagogique (2,7 millions USD) qui, par le biais d'une assistance technique internationale, soutient l'élaboration d'un curriculum de formation certifiant ainsi que le suivi / évaluation et réajustement dans la mise en œuvre des plans régionaux de formations.

Le financement additionnel (pour un montant total de 4,3 millions USD) permet d'accroître le nombre d'enseignants bénéficiaires des formations, notamment celle tournée vers les premiers apprentissages (classes de 1^{ère} et 2^{ème} année). Environ 16 000 enseignants additionnels – qui n'avaient pas pu être touchés par les activités du financement initial faute de moyen suffisant - verront leurs compétences renforcées pour de meilleurs pratiques de classes et résultats d'apprentissages. Les nouvelles technologies seront utilisées pour la formation des enseignants. La formation suivra un calendrier aligné sur la mise en place des réformes curriculaires.

La composante 2 (32 millions USD – 100 % IDA) : scindée en trois sous-composantes contribue à améliorer la fréquentation scolaire et la préparation à l'apprentissage à travers le préscolaire, la construction, et la santé. La sous-composante 2.1 Amélioration de la préparation à l'apprentissage par l'appui au préscolaire (8,7 millions USD) – vise principalement à appuyer la stratégie du gouvernement autour des espaces d'éveil communautaires (EEC), permettant d'offrir une éducation préscolaire de qualité notamment dans les zones rurales en ciblant prioritairement les enfants de 5 ans. Le projet initial fournit dans un premier temps une subvention de démarrage aux communautés leur permettant de développer l'ECC selon les normes qualité/sécurité de base fixée par le ministère. La mise en place de ces 1 000 EEC s'accompagne d'activités de sensibilisation des parents et des communautés, de la formation des éducateurs préscolaires (4 200 en tout) dispensées par le gouvernement en lien avec la société civile et un renforcement des capacités, de suivi et d'encadrement notamment au niveau de la coordination des activités centrées sur la petite enfance.

La sous-composante 2.2 Améliorer la fréquentation scolaire à travers la construction scolaire communautaire (18,6 millions USD) vise à améliorer l'accès des élèves en intensifiant le programme de construction scolaire communautaire existant et performant. Le projet initial permet de construire 800 salles de classe avec les infrastructures connexes (bloc toilettes et points d'eau). La sélection des communautés pour la construction répond à une double logique : une macro-planification exécutée de manière descendante qui a permis de cibler les DREN et CISCO prioritaires en utilisant les critères « école primaire/1000 habitants » et « résultats scolaires » et une micro-planification exécutée de manière ascendante qui correspond à la demande exprimée par les communautés.

La sous-composante 2.3 Améliorer la fréquentation scolaire à travers la santé scolaire (4,7 millions USD) vise à améliorer la santé des élèves à travers le traitement de maladies tropicales et la fourniture de suppléments nutritionnels. Le projet initial intervient dans 12 700 écoles dans les zones à forte endémicité, bénéficiant à 2,2 millions d'élèves en traitement de base (déparasitage, prise de folate de fer et médicaments pour traiter et prévenir la propagation des maladies tropicales).

Sous cette composante, le financement additionnel (pour un montant total de \$3,2 millions) permettra d'accroître la fréquentation scolaire par des constructions communautaires additionnelles. Le programme de construction touchera 50 communautés supplémentaires permettant la construction de 100 salles de classes et 50 blocs de toilettes et points d'eau additionnels. Les modalités de mise en œuvre de cette activité suivent le même schéma (macro et micro planification) que pour le financement initial. Les constructions additionnelles se feront dans les mêmes 11 régions du projet initial, et de cibler les 20 CISCO mais aussi dans les CISCOs suivant d'autres critères spécifiques au sein de ces 20, qui seront le pourcentage de salles de classe en sureffectif (pour les niveaux de 1^{ère} et 2^{ème} année). D'autres critères pourraient être utilisés comme les CISCOs ayant subi des destructions par les cyclones des 5 dernières années, pauvreté.

La composante 3 (13,4 millions USD – 100 % PME) scindée en deux sous-composantes contribue à une meilleure gestion des écoles pour augmenter la promotion de l'élève.

La sous-composante 3.1 Créer un programme unique de caisses écoles harmonisé, vérifié et équitable (10,4 millions) appuie au développement d'une formule de répartition équitable de subvention aux écoles afin de réduire les contributions parentales et d'améliorer l'environnement des apprentissages en donnant aux écoles des fonds de fonctionnement pour l'acquisition de fournitures scolaires et l'entretien des écoles. Le projet initial subventionne environ 25.000 écoles tout en appuyant la sensibilisation et la formation de la communauté scolaire locale sur la gestion et l'utilisation des fonds et en finançant une vérification indépendante permettant d'évaluer la fiabilité du transfert entre le niveau central et les écoles.

La sous-composante 3.2 Professionnalisation des capacités des directeurs d'écoles (3 millions USD – 100 % PME) soutient le développement et l'approbation d'un profil d'emploi spécifique précisant les qualifications minimales et le recrutement des directeurs sur base de critères de qualité/performance. À l'aube de ce nouveau profil et d'un état des lieux (cartographie) de la situation actuelle, le projet initial appuie la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de formation pour accompagner les directeurs vers ces nouvelles exigences. Le projet initial appuie la diffusion des outils de référence (guide directeurs) ainsi que la restructuration des journées pédagogiques pour mieux prendre en compte le rôle d'encadreur pédagogique des directeurs (organisation pédagogique de l'école, encadrement pédagogique des enseignants notamment sur les pratiques de classes effectives).

Cette composante n'est pas concernée par le financement additionnel.

La composante 4 (14 millions – 100% PME) vient en appui aux réformes sectorielles, au renforcement du système et à la mise en œuvre de projet. Concernant l'appui aux réformes, le projet initial soutient la formulation et la mise en œuvre d'une politique linguistique visant le renforcement de la langue maternelle comme langue d'enseignement dans le premier cycle du primaire. Parallèlement, le projet appuie la reformulation du curriculum de l'enseignement fondamental en accord avec la réforme des trois sous-cycles. Concernant le renforcement des capacités du système, le projet appuie l'implémentation d'enquêtes de prestations de services menées par le ministère (avec une assistance technique internationale) ainsi que le suivi de tableau de bord au niveau de toutes les écoles du pays et les évaluations nationales d'apprentissage des élèves. Le projet initial appuie également la campagne de communication nationale autour du PSE. Sous cette composante, le projet initial assoit l'unité de facilitation de projet (UFP) qui apporte un appui quotidien à la mise en œuvre des activités sous la responsabilité des directions du MENETP.

Le financement additionnel (pour un montant total de \$4,6 millions) permet : (i) d'appuyer plus intensément les réformes en fournissant aux élèves et aux enseignants du matériel didactique en lien avec les nouveaux curricula tout en renforçant la pérennité de la chaîne d'approvisionnement en matériel didactiques sur la base des enseignements tirés des projets précédents ; (ii) de financer l'impression et la distribution à l'échelle nationale de manuels en malagasy, français, et mathématiques pour les élèves et de guides pour les

enseignants à un ratio de 1 :1 pour les classes de 1^{ere} et 2^{eme} année du primaire; (iii) d'appuyer des études concernant : la modernisation de la carte scolaire, l'absentéisme des enseignants, l'évaluation des stratégies actuelles d'alimentation scolaire, l'évaluation de l'impact de la nouvelle stratégie de recrutement et formation des directeurs d'école, sur l'utilisation de la technologie dans la mise en œuvre des activités et d'autres études nécessaires pour la mise en œuvre du plan sectoriel et pour le plan futur. Par ailleurs, le financement additionnel permettra de proroger le terme de l'UFP jusqu'à la date de clôture du projet additionnel.

La composante 5 (0,0 million USD – 100 % IDA) est incluse dans le projet en conformité avec la politique de la Banque mondiale sur le financement de projet d'investissement. Cette composante permet une réaffectation rapide des recettes du projet en cas de catastrophe naturelle ou de crise humaine/humanitaire.

La composante 6 (14,1 millions USD – 100 % PME) correspond à la part variable du projet. En raison de retards administratifs, les cibles des indicateurs de la part variable du projet initial sont réajustées dans le cadre du financement additionnel. De nouveaux indicateurs ont été rajoutés. Le montant total est de \$ 5,8 millions USD.

Domaines de résultats	PAEB actuel (PAD)	Atteinte	Changement Proposé	AF PAEB	Justification du changement
	DLI 1: Premier plan régional pour chaque région, répondant aux critères de qualité	Oui	non		
	DLI 2: Nombre d'enseignants formés		Cibles révisés		La formation des enseignants débutera en 2020 en raison du retard pris dans la mise en œuvre. Les objectifs annuels sont donc reprogrammés.
	DLI 3: Un rapport quantitatif et qualitatif sur l'évaluation d'impact de la formation des enseignants		Cibles révisés		La formation des enseignants débutera en 2020 en raison du retard pris dans la mise en œuvre. L'indicateur est donc reprogrammés.
GPE Part variable					

Apprentissage Améliorer le suivi de l'apprentissage des élèves au début et à la fin de l'école primaire grâce à des évaluations standardisées des résultats des élèves en français, en mathématiques et en malagasy	DLI 4: Création d'une unité d'évaluation des acquis scolaires avec un plan détaillé d'opération pendant les deux ans de mise en œuvre	oui	non		
	DLI 5: Publication des résultats d'analyse des évaluations nationales sur les résultats d'apprentissage au niveau régional			non	Nouveaux DLI : - Nombre de plans par région (avec les plus faibles résultats en terme d'apprentissage des élèves) - Nombre de journées pédagogiques réalisées au niveau administratif et pédagogique aligné avec le plan régional
Efficience Améliorer le taux de promotion dans les deux premiers sous-cycles de l'enseignement de base (primaire), permettant à un plus grand nombre d'élèves de terminer le	DLI 6 : Le mois du jour de la rentrée dans le calendrier scolaire est en février	non	Révisé	Révision: - Nombre de plans régionaux qui adaptent le calendrier scolaire et améliore les temps d'apprentissage - Nombre de régions éligibles qui auront augmenté leur temps d'apprentissage	Il sera modifié et l'objectif est d'augmenter les heures d'apprentissages de 300 heures à 900 heures. Un pilote est proposé par le ministère pour augmenter les heures d'apprentissage dans les régions exposées aux aléas climatiques.
	DLI 7: Nombre de plans éligibles soumis par les CISCOS pour l'amélioration du taux de	Oui pour année 1		Cible révisé	Augmentation du nombre de plans fournis par le CISCO pour améliorer le taux

cycle primaire	promotion au niveau des écoles			de promotion dans les écoles	
	DLI 8: Nombre d'écoles dans les CISCOS éligibles ayant augmenté son taux moyen de promotion de 2% par an depuis 2016/2017	Pas encore	Cible révisé	Augmentation du nombre d'écoles qui ont augmenté le taux de promotion de 2 % par an depuis 2018/2019	
Équité Assurer une meilleure répartition des enseignants formés affectés dans les zones rurales et reculées	DLI 9: Plan concerté et approuvé de déploiement des enseignants qualifiés recrutés sur la période 2018-2022	oui	non		
	DLI 10: Nombre d'enseignants formés déployés ou redéployés dans les zones rurales et reculées	Oui, à vérifier par les vérificateurs indépendants	non		Des objectifs annuels sont prévus suite à la planification du recrutement des diplômés des centres régionaux de formation des enseignants (CRINFP). La remise des diplômes est prévue tous les deux ans, la dernière remise des diplômes a eu lieu en 2018 et la nouvelle est prévue pour 2020.
Nouveau DLI introduit dans l'AF					
Équité Assurer une meilleure répartition des directeurs d'école formés et qualifiés			Nouveau	DLI : Développement et la validation du référentiel de certification des directeurs d'école	L'AF financera le processus de validation de l'expérience acquise par les directeurs d'école et aussi pour améliorer la répartition inégale des directeurs d'école qualifiés dans les régions.
			Nouveau	DLI : Achèvement des dispositifs législatifs du mécanisme de la VAE des directeurs d'école	

			Nouveau	DLI : Pourcentage de directeurs d'école formés par la VAE dans les régions défavorisées sélectionnées	
--	--	--	---------	--	--

A noter qu'un montant de 6,5 millions (35 % IDA – 65 % PME) du projet initial reste **non alloué** et doit permettre de prendre en compte, au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, les changements suivants : a) coûts imprévus relatifs aux activités programmées, b) activités du projet qui fournissent de bons résultats et pour lesquelles les capacités d'exécution sont plus élevées qu'initialement prévues, c) activités imprévues mais jugées souhaitables nécessaires pour atteindre les objectifs du projet.

Des réajustements des cibles dans le cadre de résultats sont proposés en fonction de la situation de mise en œuvre des activités du projet parent. Voir dans le tableau des indicateurs.

Veillez préciser quel sera l'événement ou l'activité du projet qui servira à déterminer la date de démarrage effectif du programme et à quelle date il est prévu :

La date de démarrage sera fonction de la réception effective des fonds sur le compte du projet. Au niveau des activités, le projet démarrera par la commande des manuels scolaires et par la construction des classes additionnelles. Le démarrage du financement additionnel est tentativement prévu en janvier 2021.

II.2 Réalisations escomptées⁸ (extrait du document de programme)

REMARQUE : Si l'allocation maximale par pays supplémentaire complète un (des) programme(s) de l'ESPIG actif, les résultats cumulé(s) du (des) programme(s) doivent être mentionnés ci-dessous.

Veillez compléter le tableau ci-dessous avec les informations pertinentes du document de programme détaillé. Si le programme prévoit d'acheter et de distribuer des manuels, de former des enseignants ou de construire ou réhabiliter des salles de classe, veuillez utiliser les indicateurs suivants⁹ (Plan stratégique 2016-2020 du GPE) :

- Nombre de manuels achetés et distribués
- Nombre d'enseignants formés
- Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées

REMARQUE : Ces indicateurs ne sont PAS des indicateurs obligatoires. Ils ne sont utilisés que lorsque le programme prévoit de mettre en œuvre ces activités. En cas de fonds commun sectoriel, veuillez indiquer les chiffres prévus au niveau du secteur.

Veillez remplacer Année 1, Année 2, etc., par l'année réelle (par exemple, 2022, 2023, etc.).

⁸ Voir l'annexe 1 pour les définitions de ces indicateurs. Dans le cas d'un financement sectoriel (par le biais d'un soutien budgétaire ou de fonds communs), il peut être fait référence au cadre de résultats du PSE.

⁹ L'année de mise en œuvre commence avec l'entrée en vigueur du financement/la signature de l'accord de financement.

TABLEAU 1 | Objectifs de réalisations par année (Si l'AMP supplémentaire soutient des programmes financés par l'ESPIG actif, l'année 1 fait référence à la première année de mise en œuvre de l'ESPIG actif)

Indiquer s'il s'agit de l'année civile ou de l'année de mise en œuvre ¹⁰ :Année civile	Année de référence	Année 2018 (réalisation)	Année 2019 (réalisation)	Année 2020 (Nouvelle cible)	Année 2021 (Nouvelle cible)	Année 2022 (Nouvelle cible)	Année 2023 (Nouvelle cible)
Nombre de manuels achetés et distribués* Malagasy et Maths CP1 Malagasy et Maths CP2	0	0	0	0	0	2 660 000 1 810 000	2 660 000 1 810 000
Nombre d'enseignants formés*	0	0	0	8500	31700	52000	52000
Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées*	0	0	0	200	800	900	900
Indicateurs des Objectifs du Développement du Projet							
Pourcentage des élèves achevant la deuxième année du primaire capables de lire correctement au niveau de compétence de base	22	22	22	22	25	30	35
Taux moyen de promotion au niveau supérieur dans les deux sous-cycles de l'éducation de base	49	45	45	45	47	50	55
Indicateurs de Résultats Intermédiaires du Projet							
Nombre d'enseignants formés déployés et redéployés dans les écoles rurales*	0	976	976	3100	4800	6000	6000
Ratio élève-salle de classe en première et deuxième années du primaire dans les sites sélectionnés	56	56	56	56	54	50	45

¹⁰ L'année de mise en œuvre commence avec l'entrée en vigueur du financement/la signature de l'accord de financement.

Nombre d'Espace d'Eveil Communautaire (EEC) mis en place dans les zones mal-desservies*	0	61	223	823	1000	1000	1000
Nombre d'enfants bénéficiant d'activité de stimulation dispensées par des éducateurs/éducatrices du DPE formés dans le cadre du projet*	0	3813	15275	34700	43700	52700	52700
Existence d'un plan annuel pour le recrutement et l'affectation des enseignants	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'élèves bénéficiant du programme national de déparasitage	0	0	0	204000 0	2090000	21400 00	220000 0
Nombre d'élèves bénéficiant du programme national de supplémentation en fer et acide folique	0	0	71663 4	204000 0	2090000	21400 00	220000 0
Taux d'absence des directeurs d'école	37	37	37	36	34	32	30
Nombre de directeurs d'école recevant des formations dispensées dans le cadre du projet*	0	0	0	1900	4600	4600	4600
Pourcentage d'écoles recevant les caisses écoles financées par le projet pendant le premier mois de l'année scolaire*	0	0	0	60	70	80	80
Nombre d'évaluations de l'apprentissage des élèves et rapports Indicateurs de Prestation de Service diffusés*	1	1	2	4	5	6	7
Nombre de rapports de SIGE disponibles en temps voulu (délai de 8 mois après le début de l'année scolaire)*	0	0	0	1	2	3	3
Rapports d'enquêtes annuelles disponibles au public menées	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

auprès des bénéficiaires du projet et des parties prenantes de l'éducation (indicateur de participation citoyenne)							
Ratio élève nouveau manuel en Malagasy dans les écoles publiques (les deux premières années)	0	0	0	0	0	1	1
Nombre total de bénéficiaires directs du projet	0	4057	16495	409000 0	4178000	42240 00	422400 0
- Dont un pourcentage de femmes	0	0	50	50	50	50	50
Elèves bénéficiant d'une intervention directe pour rehausser l'apprentissage	0	0	0	404400 0	4096000	41150 00	411500 0
- Dont le nombre de filles	0	0	0	202200 0	2048000	20570 00	205700 0
Nombre d'éducateurs du préscolaire formés et certifiés*	0	244	1220	2300	3500	4200	4200
Nombre d'enseignants formés sur l'enseignement adapté aux premiers apprentissages en lecture, écriture et mathématiques*	0	0	0	6000	24500	43000	43000

Indicateurs cumulatifs*

II.3 Situation financière

Veillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant le cas échéant les coûts et les décaissements du programme par année, conformément aux informations issues du document de programme. S'il s'agit d'un projet cofinancé, veuillez indiquer les estimations annuelles de décaissements des fonds du GPE.

REMARQUE : Si l'allocation maximale par pays supplémentaire complète un (des) programmes de l'ESPIG actif, les coûts combinés du (des) programme doivent être mentionnés ci-dessous.

TABLEAU 2 | Objectifs de réalisations par année (Si l'AMP supplémentaire soutient des programmes financés par l'ESPIG actif, l'année 1 fait référence à la première année de mise en œuvre de l'ESPIG actif)

Indiquer les années (p. ex., 2023) :	FY20	FY21	FY22	FY23	FY24	Total
Coût total du programme par année de mise en œuvre ¹¹ (WB FY, million USD)	10	25.8	26.8	26.7	15.2	104.6

¹¹ L'année de mise en œuvre correspond à un cycle de 12 mois à partir de la signature de l'accord de financement. Par exemple, si l'entrée en vigueur du financement ou la signature de l'accord de financement est prévue en juillet 2020, l'année de mise en œuvre s'écoulera de

Coût total du programme par année civile		20	28.6	26.7	29.3	104.6
--	--	----	------	------	------	-------

II.4 Efficacité de l'aide

REMARQUE : Veuillez remplir cette section seulement si l'allocation maximale par pays supplémentaire sera utilisée pour financer un (des) programme (s) autonome (s), distinct de celui (ceux) financés par l'ESPIG actif.

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour expliquer en quoi les modalités envisagées pour le financement constituent une évolution par rapport au financement précédent (le cas échéant) en ce qui concerne l'alignement sur les systèmes nationaux.

REMARQUE : Veuillez fournir de brèves justifications/explications dans vos réponses.

TABLEAU 3 | Évolution des modalités de financement

	ESPIG actif	Requête d'AMP supplémentaire
En ce qui concerne le PSE/PTE		
Le programme financé par le GPE est-il aligné sur le plan sectoriel de l'éducation ?	Veuillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Veuillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les dépenses prévues pour le programme sont-elles incluses dans les prévisions pluriannuelles du ministère des Finances (cadre de dépenses à moyen terme) ?	Veuillez répondre Oui ou Non. Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Veuillez expliquer brièvement pourquoi</i> Si Non, le cadre de dépenses à moyen terme existe-t-il ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Veuillez répondre Oui ou Non. Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Veuillez expliquer brièvement pourquoi</i> Si Non, le cadre de dépenses à moyen terme existe-t-il ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
En ce qui concerne le budget national et le parlement		
Le programme financé par le GPE est-il expressément reflété dans le budget national ?	Veuillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Veuillez expliquer brièvement pourquoi</i>	Veuillez répondre Oui ou Non Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> <i>Veuillez expliquer brièvement pourquoi</i> Une fois que l'accord est signé
Le budget national annuel réserve-t-il des crédits bien déterminés aux différentes dépenses prévues (classification économique et/ou	Veuillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Veuillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

juillet 2020 à juin 2021 et juillet 2020 correspond à l'année 1. Les coûts du programme par année civile pour 2020 doivent refléter les coûts estimés pour la période de juillet à décembre 2020.

fonctionnelle des dépenses) ? Le financement du GPE est-il reflété dans le budget national par domaine d'affectation et d'utilisation planifiée, en utilisant la classification nationale existante ?	<i>Veillez expliquer brièvement pourquoi</i>	<i>Veillez expliquer brièvement pourquoi</i>
En ce qui concerne le Trésor		
La majorité du financement est-elle décaissée dans : a) le compte général des recettes de l'État, b) un compte spécial du Trésor, ou c) un compte spécial dans une banque commerciale ?	<p>Veillez choisir a), b), ou c) b) Un compte spécial à la Banque centrale</p> <p><i>Veillez expliquer brièvement pourquoi</i> Tous les projets sous financement Banque mondiale sont gérés au niveau de la Banque centrale</p>	<p>Veillez choisir a), b), ou c) b) Un compte spécial à la Banque centrale</p> <p><i>Veillez expliquer brièvement pourquoi</i> Tous les projets sous financement Banque mondiale sont gérés au niveau de la Banque centrale</p>
La procédure applicable aux dépenses pour le budget national (documents et signatures à l'engagement, ordres de paiement, etc.) est-elle appliquée aux dépenses du programme ? Les procédures d'exécution nationales comportent-elles des dérogations ou clauses de sauvegarde applicables aux dépenses dans le cadre du programme (autres documents et/ou signatures) ?	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>S'il existe des dérogations ou des clauses de sauvegarde spécifiques, veuillez l'expliquer brièvement.</i></p> <p>Un décret concernant la gestion des financements externes s'applique à ce projet.</p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>S'il existe des dérogations ou des clauses de sauvegarde spécifiques, veuillez l'expliquer brièvement.</i></p> <p>Un décret concernant la gestion des financements externes s'applique à ce projet.</p>
En ce qui concerne la passation de marchés		
Les règles de passation des marchés du gouvernement sont-elles utilisées ? Dans l'affirmative, sont-elles assorties de dérogations/cloauses de sauvegarde ?	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><i>S'il existe des dérogations ou des clauses de sauvegarde spécifiques, veuillez l'expliquer brièvement.</i></p> <p><i>Les procédures de passation de</i></p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><i>S'il existe des dérogations ou des clauses de sauvegarde spécifiques, veuillez l'expliquer brièvement.</i></p>

	<p><i>marchés de la Banque mondiale sont appliquées.</i></p>	<p><i>Les procédures de passation de marchés de la Banque mondiale sont appliquées</i></p>
<p>En ce qui concerne la comptabilité</p>		
<p>La comptabilité financière est-elle intégrée aux systèmes comptables utilisés pour le budget national ? Dans le cas contraire, les résultats comptables sont-ils intégrés par la suite dans les systèmes comptables nationaux ?</p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><i>Si Non, les résultats comptables sont-ils ensuite intégrés dans les systèmes comptables nationaux ? Veuillez expliquer brièvement</i></p> <p><i>La comptabilité du projet n'est pas intégrée dans la comptabilité publique mais chaque projet procède à la régularisation budgétaire des dépenses au niveau national</i></p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><i>Si Non, les résultats comptables sont-ils ensuite intégrés dans les systèmes comptables nationaux ? Veuillez expliquer brièvement</i></p> <p><i>La comptabilité du projet n'est pas intégrée dans la comptabilité publique mais chaque projet procède à la régularisation budgétaire des dépenses au niveau national</i></p>
<p>En ce qui concerne l'audit</p>		
<p>Les comptes financiers seront-ils vérifiés par l'auditeur indépendant du gouvernement ?</p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Veillez préciser qui audite les comptes de la modalité de financement financée ou cofinancée par le GPE.</i></p> <p><i>Cabinet recruté par le projet</i></p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Veillez préciser qui audite les comptes de la modalité de financement financée ou cofinancée par le GPE.</i></p> <p><i>Cabinet recruté par le projet</i></p>
<p>En ce qui concerne la présentation de rapports</p>		

<p>Les informations concernant l'exécution du projet seront-elles incluses dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation préparé par le ministère de l'Éducation ?</p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Veillez expliquer brièvement pourquoi</i></p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Veillez expliquer brièvement pourquoi</i></p>
<p>Des rapports distincts/supplémentaires seront-ils exigés pour le programme ?</p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Suivant les procédures de la Banque mondiale</p>	<p>Veillez répondre Oui ou Non Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Suivant les procédures de la Banque mondiale</p>

II.4.1 Évolution de l'alignement de l'aide

En 375 mots ou moins, veuillez :

- Expliquer en quoi les modalités envisagées pour ce financement constituent une évolution par rapport au financement précédent (le cas échéant) sur la base du tableau ci-dessus.
- Expliquer quels mécanismes ont été mis en place pour atténuer les risques fiduciaires et préciser les raisons pour lesquelles ils semblent adéquats.
- Expliquer comment le programme proposé établit les bases d'un meilleur alignement de l'aide à l'avenir.

Les modalités sont les mêmes que ceux du projet parent. Le manuel de procédures administratif, financier et comptable décrit le contrôle interne du projet. Ce manuel est mis à jour régulièrement pour assurer son adéquation par rapport à la structure et les risques des activités. Les comptes sont régulièrement audités, le projet fournit un rapport financier périodique qui est validé par la Banque mondiale.

III. INFORMATIONS SUR LA PART VARIABLE

REMARQUE : Veuillez remplir cette section seulement si l'allocation maximale par pays supplémentaire comprend une part variable¹². Veuillez n'inclure que les stratégies et indicateurs relatifs à la part variable qui sont liés à l'allocation maximale par pays supplémentaire.

III.1 Stratégies de la part variable en matière d'équité, d'efficacité et de résultats d'apprentissage

¹² Il n'est pas obligatoire d'inclure une part variable ex-post dans une requête d'AMP supplémentaire d'un montant maximum de 5 millions de USD, même si le montant total de l'ESPIG, incluant le montant de l'AMP ordinaire, dépasserait 5 millions de USD.

Pour chaque dimension, veuillez :

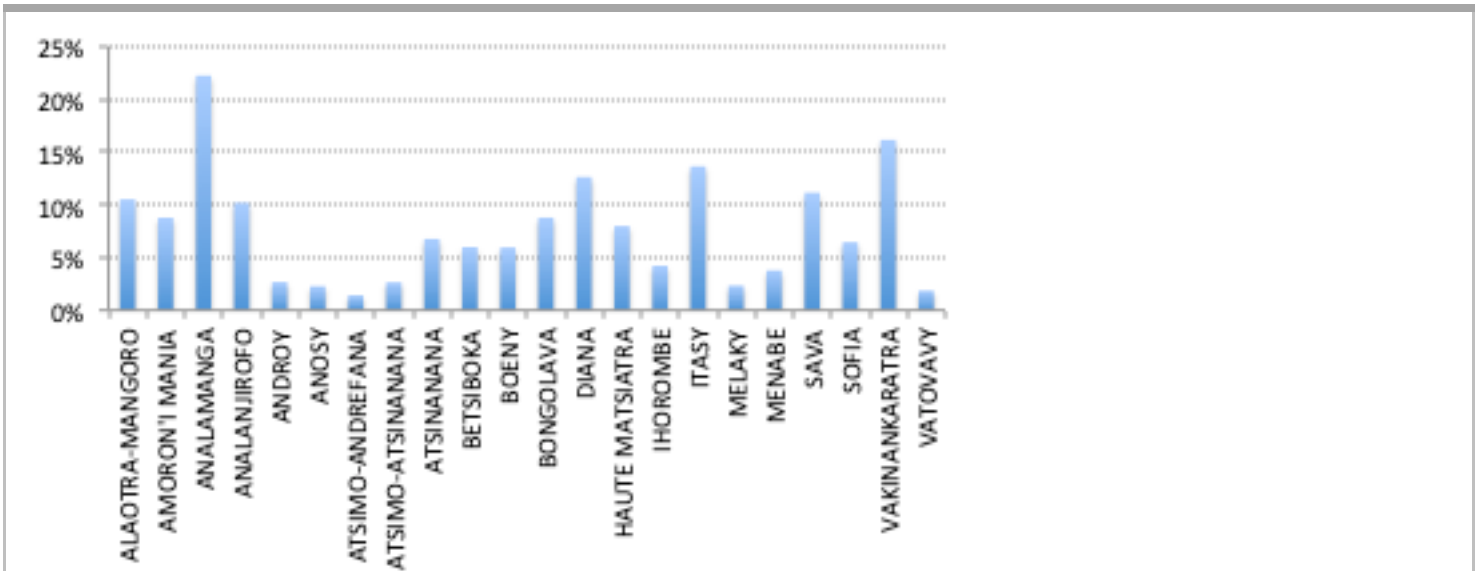
- Décrire les stratégies/mesures retenues dans le plan sectoriel de l'éducation pour traiter chacune de ces dimensions, y compris la chaîne de résultats (c'est-à-dire le lien entre les activités et le processus, les indicateurs de réalisations et de résultats).
- Expliquer comment les stratégies envisagées peuvent occasionner des changements profonds : comment vont-elles contribuer à résoudre un problème majeur et à induire un changement systémique à moyen terme dans l'éducation de base ?
- Montrer comment les stratégies envisagées, y compris les indicateurs et les cibles visent à dépasser la tendance actuelle.
- Remarque : Une AMP supplémentaire peut comporter de « nouvelles » stratégies et de « nouveaux » indicateurs pour la part variable. Veuillez indiquer si l'une des stratégies ou l'un des indicateurs proposés est nouveau. Si une révision de la part variable de l'ESPIG actif est proposée, veuillez le mentionner en expliquant ou en justifiant la modification proposée.

1. Équité

Le financement additionnel propose de financer le processus de validation des acquis de l'expérience des directeurs et d'améliorer la répartition des directeurs d'écoles formés et certifiés, permettant d'améliorer également le suivi pédagogique des enseignants et la gestion de l'école.

Contexte et argumentaire : la majorité des directeurs d'école ont un diplôme académique au niveau collège, et très peu ont un diplôme pédagogique. En 2017-2018, 80 pour cent des directeurs dans les écoles primaires ont un brevet d'étude au niveau collège (BEPC) ou l'équivalent, et seulement 20 pour cent ont au moins un baccalauréat. Soixante-treize pour cent des directeurs sont sans diplôme pédagogique. Néanmoins, plus de 61 pour cent des directeurs d'école sans diplôme pédagogique ayant un niveau baccalauréat ont au moins cinq années d'expérience. Ce taux est de 71 pour cent pour ceux qui ont le baccalauréat mais n'ont aucun diplôme pédagogique. Les directeurs d'école qualifiés ayant moins de 56 ans sont inégalement répartis dans les régions : moins de 3 pour cent des directeurs ont au moins un baccalauréat et un diplôme pédagogique dans les régions de Melaky, Menabe, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, Vatovavy Fitovinany, Androy ou Anosy, alors que 27 pour cent des directeurs ont ce profil pour la région Analamanga, et 8 pour cent au niveau national.

Figure 1: Pourcentage des directeurs d'école ayant un baccalauréat et un diplôme pédagogique, selon les régions, 2017-2018



Le PSE prévoit de mettre en œuvre des réformes incluant la professionnalisation des directeurs d'école.

L'un des objectifs du Ministère est de placer le chef d'établissement au centre du dispositif d'encadrement pédagogique des enseignants, ce qui suppose de faire évoluer ses missions et redéfinir sa fonction. Le profil du directeur d'école est élaboré sous la direction du projet initial, qui guidera le MENETP pour recruter de nouveaux directeurs d'école qualifiés. Compte tenu de l'importance numérique des directeurs d'école sans diplôme pédagogique, le Ministère est en cours d'élaboration d'une stratégie qui valorisera les compétences ainsi que l'ancienneté des directeurs, et qui conduira dans le long terme la mise en place effective du nouveau profil de directeurs qualifiés.

Le financement additionnel proposera de financer le processus de validation des acquis de l'expérience des directeurs d'école et de soutenir une meilleure répartition des directeurs d'école formés et certifiés.

Le MENETP proposera de mettre en place le processus de certification des directeurs d'école à travers l'approche de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2021. Les démarches comprendront les activités avec l'assistance technique de l'Unesco incluant : (i) le développement et la validation du référentiel de certification des directeurs d'école, (ii) la mise en place des dispositifs législatifs du mécanisme de la VAE des directeurs d'école. Pour réduire l'inégalité dans la répartition des directeurs d'école qualifiés, les directeurs d'école ayant de l'expérience et issus des sept régions les plus défavorisées seront certifiées à travers la VAE. En 2022, l'objectif est de certifier 8 pour cent des directeurs à travers la VAE dans ces sept régions défavorisées, où le résultat escompté s'alignera avec la moyenne nationale décrite ci-dessus. La certification peut profiter aux directeurs d'école titulaires du BEPC ayant des expériences. En 2023, l'objectif est d'accroître le pourcentage des directeurs d'école certifiés à travers la VAE à 15 pourcent. Basés sur la base de données du personnel du MENETP de 2017/2018, ceci représente près de 48 pour cent des directeurs d'école titulaires de BEPC avec au moins dix années d'expérience. De plus, ces directeurs d'école certifiés peuvent établir un réseau et suivre les autres directeurs d'école dans leur région. Ces activités proposés visent à augmenter le nombre de directeurs d'école qualifiés et certifiés dans ces régions défavorisées, et donc à réduire les disparités entre les régions.

Chaine de résultats



Indicateurs liés au décaissement : trois indicateurs d'équité sont liés à la part variable, pour un montant de 2 10 000 USD :

- (i) IDL 6.1: développement et la validation du référentiel de certification des directeurs d'école pour un montant de 455 000 USD ; IDL 6.2 : achèvement des dispositifs législatifs du mécanisme de la VAE des directeurs d'école avec un montant de 405 000 USD ;
- (ii) IDL 7: Pourcentage des directeurs d'école certifiés via la VAE dans les régions sélectionnées et défavorisées : montant extensible par un point de pourcentage de directeurs certifiés par an avec un montant de 83 067 USD par point de pourcentage atteint.

2. Efficience

Le financement additionnel, en continuité du projet initial, vise à améliorer les taux de passage en classe supérieure dans les deux premiers sous-cycles de l'éducation de base (primaire), à travers des activités au niveau régional, ainsi que dans les écoles. Les cibles à atteindre seront révisées à la hausse, permettant de toucher un plus grand nombre d'écoles et à un plus grand nombre d'élèves d'achever le cycle primaire. L'indicateur lié au calendrier scolaire est également révisé tout en mettant l'accent sur des stratégies d'augmentation du temps d'apprentissage dans les régions.

Contexte et argumentaire : l'analyse du secteur montre qu'un peu plus d'un enfant sur deux (69 pour cent) parvient à la fin du cycle primaire. Les taux élevés de redoublement et d'abandon entravent la progression des élèves dans le système et contribuent à la faiblesse du taux de passage en classe supérieure. De plus, les taux n'ont cessé d'augmenter ces dernières années : le taux de redoublement au primaire est passé de 22 pour cent en 2014 à 27 pour cent en 2017. Ventilés par année scolaire, le taux d'abandon en première année du primaire est passé de 20 pour cent en 2014 à 25 pour cent en 2017. Les taux de redoublement sont également élevés en début de scolarité, avoisinant les 30% en première année du cycle en 2017. Dans ce cas, l'amélioration de la rétention des élèves dans le cycle primaire est alors étroitement liée à la réduction des taux de redoublement et d'abandon des élèves.

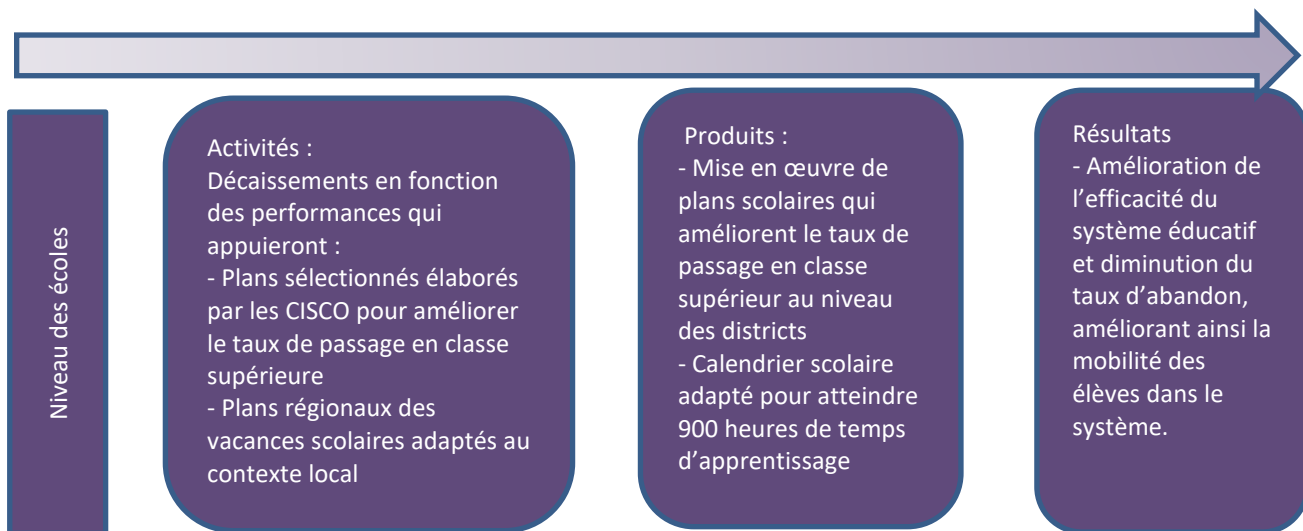
Ce faible taux de scolarisation et les taux élevés de redoublement sont également liés à la qualité de l'éducation (insuffisance des mesures de remédiation scolaire, l'absence de différenciation des méthodes d'enseignement, le manque de priorisation dans le programme scolaire), à la culture de redoublement, l'éloignement de l'école, à un calendrier scolaire mal adapté aux modes de vie agricoles et aux saisons pluvieuses, cycloniques et de sécheresse et aux coûts de scolarité supportés par les familles (ENSOMD, 2012).

Afin d'améliorer l'efficacité du système éducatif, le PSE 2018-2022 prévoit de mettre en œuvre des réformes incluant la modification du calendrier scolaire et de la politique linguistique ainsi que la réforme du programme scolaire, l'amélioration de la formation des enseignants et de l'appui pédagogique, et la professionnalisation des directeurs d'école. La modification du calendrier scolaire contribuera à la réduction des absences des élèves et des enseignants pendant les saisons cycloniques et pluvieuses. L'objectif du PSE est d'accroître les heures effectives de temps d'apprentissage en classe de 300 heures à 900 heures en promouvant la fréquentation scolaire par l'adaptation du calendrier scolaire. L'amélioration du taux de fréquentation scolaire contribuera à la réduction du taux de redoublement tout en améliorant le taux de promotion en classe supérieure. Dans la continuité du projet initial, le financement additionnel appuie ces réformes et les activités proposées dans la part fixe (formation des enseignants, distribution des manuels scolaires et guides de l'enseignant) contribueront également à l'amélioration des taux de passage en classe supérieure dans les écoles.

La modification du calendrier scolaire sera révisée dans le cadre du financement additionnel. Dans le projet parent, le calendrier scolaire devait être décalé progressivement, en démarrant l'année scolaire avec un mois de retard chaque année scolaire pendant les cinq prochaines années, pour la fixer définitivement à la période allant de mars à décembre. Toutefois, le décalage à février 2020 du début de l'année scolaire n'avait pas eu lieu en 2020 contrairement à ce qui a été initialement prévu. En juillet 2019, le nouveau gouvernement fraîchement élu, a annoncé que le calendrier scolaire existant serait maintenu. La nouvelle proposition du gouvernement est d'adopter un nouveau calendrier scolaire, de septembre à juin, avec des vacances intermédiaires définies par chaque région en fonction des spécificités régionales tout en assurant 900 heures de temps d'apprentissage. Dans ce contexte, le MENETP réalisera des projets pilotes dans certaines régions avec des critères bien définis incluant les résultats d'apprentissage des élèves, le temps d'apprentissage et l'exposition aux intempéries climatiques. Un concours de plans d'actions comprenant la mise en œuvre d'un calendrier scolaire adapté aux spécificités régionales visant à améliorer le temps d'apprentissage à 900 heures sera lancé au niveau régional. En 2021, les plans de trois régions seront sélectionnés et financés. Un vérificateur indépendant vérifiera le temps

d'apprentissage effectif dans ces régions sélectionnées, et les régions qui auront augmenté leur temps d'apprentissage recevront un financement additionnel en 2022. En 2022, cinq plans régionaux supplémentaires seront sélectionnés et financés, et les régions performantes recevront les financements supplémentaires en 2023. Le montant original de 1 600 000 USD dans le projet parent financera les plans d'action, et le financement additionnel sera utilisé pour récompenser les régions performantes..

Les activités en continuité du projet initial liées au financement de la part variable, sont focalisées sur l'amélioration des plans éducatifs au niveau des districts et l'amélioration des taux de promotion au niveau des écoles. Un concours de plans éducatifs visant l'amélioration du taux de passage en classe supérieure des élèves, en mettant l'accent sur les premières années, sera lancé au niveau des circonscriptions scolaires (CISCO). Le projet initial prévoit de financer 50 pour cent des CISCO, et le financement additionnel permet d'atteindre 70 pour cent des CISCO, soit 80 sur les 114 CISCO. Au sein des CISCO sélectionnées, les écoles qui ont également réussi à augmenter leur taux moyen de promotion dans le primaire bénéficieront de subventions supplémentaires. Avec l'augmentation des CISCO sélectionnées, le financement additionnel permettra d'atteindre 4 190 écoles de plus que les 11 050 écoles dans le projet initial.



Indicateurs liés aux décaissements : trois indicateurs d'efficience sont ainsi liés à la part variable, d'un montant total de 1 974 000 USD :

- (i) ILD 1.1 : Nombre de plans régionaux qui adaptent le calendrier scolaire et améliore les temps d'apprentissage, avec un montant de 200 000 USD pour chaque plan pour un maximum de 8 plans régionaux. Cet indicateur sera financé par le montant original de 1 600 000 USD dans le projet parent ; IDL 1.2 : Nombre de régions éligibles qui auront augmenté leur temps d'apprentissage avec un montant de 93 750 USD par région avec un maximum de 8 régions. Cet indicateur sera financé par le financement additionnel.
- (ii) ILD 2 : Nombre de plans par CISCO sélectionné visant à améliorer taux de promotion des écoles, extensible par plan du CISCO sélectionné avec un montant de 35 000 USD pour chaque plan sélectionné pour un maximum de 23 CISCO

- (iii) ILD 3 : Nombre d'écoles des CISCO sélectionnées qui augmentent leur taux de promotion de 2 points de pourcentage par année depuis 2018/2019. Extensible par école pour un montant de 100 USD par école et par an pour un maximum de 4190 écoles.

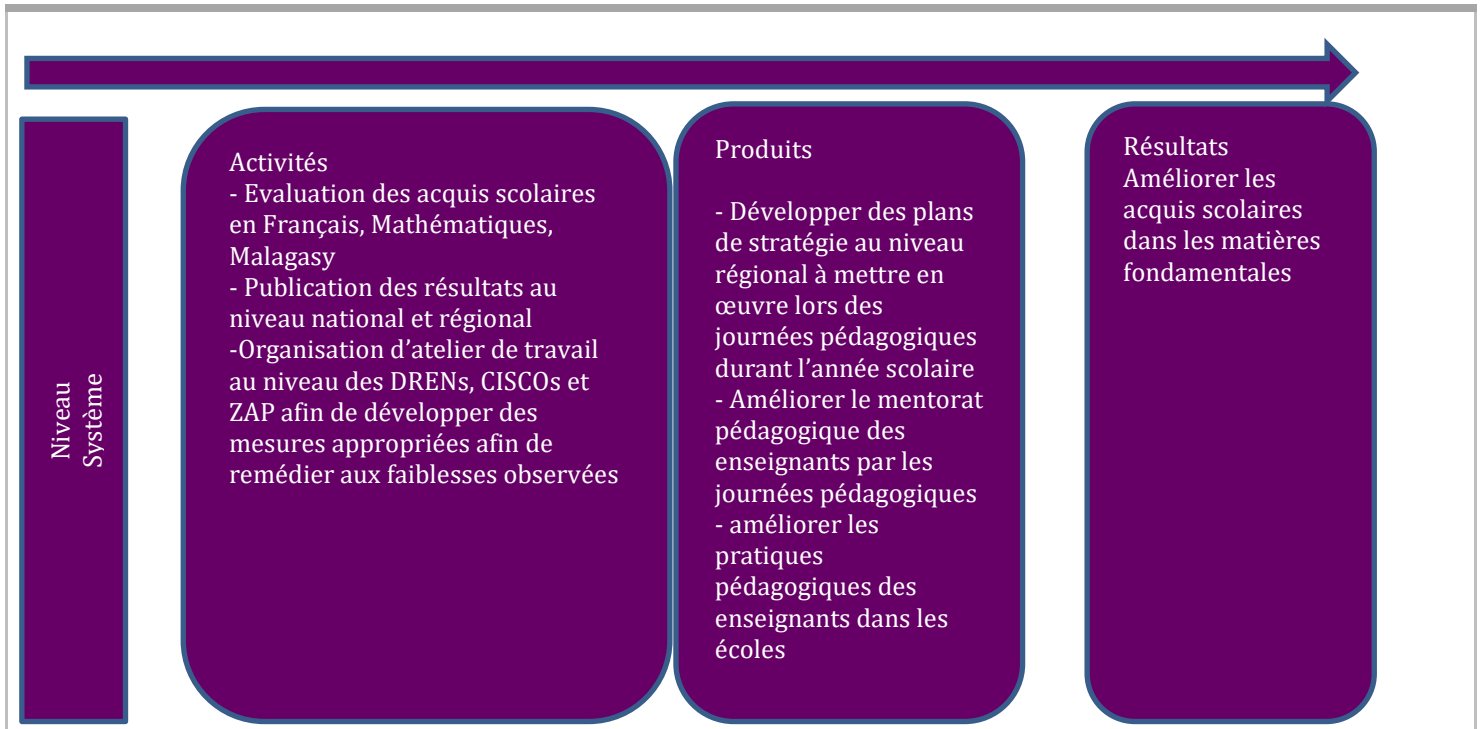
3. Résultats d'apprentissage

Le financement additionnel propose d'améliorer la dissémination des résultats aux niveaux déconcentrés pour assurer le développement des pratiques pédagogiques des enseignants et de stratégies de mentorat des enseignants.

Contexte et argumentaire : Madagascar a participé au Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) depuis 1998. Cependant, le niveau scolaire des élèves n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. En 2015, seulement 17 pour cent des élèves en cinquième année du primaire dans les écoles publiques ont dépassé le seuil minimal de compétences en lecture (contre 41 pour cent dans les pays du PASEC), et 21 pour cent ont dépassé le seuil minimal en mathématiques (contre 43 pour cent dans les autres pays). Les résultats montrent également d'importantes disparités régionales.

Une cellule d'évaluation des acquis scolaires a été mise en place sous le projet initial, en conformité avec l'objectif du PSE. Le PSE vise à améliorer le mécanisme de suivi et d'évaluation des acquis scolaires des élèves par : (i) la création d'une unité indépendante de suivi/évaluation des acquis des élèves, (ii) la conduite d'une évaluation périodique à la fin de chaque sous-cycle du fondamental, (iii) la participation à des études et évaluations internationales. Dans ce sens, l'unité de l'évaluation de l'acquis scolaire (UEAS) chargée des évaluations à l'échelle nationale a été créée au sein du MENETP en 2018. La première évaluation représentative au niveau national et régional, a été lancée en août 2019, pour les élèves de niveaux 2 et 5 (en français et mathématiques). La publication et la dissémination des résultats ont pris du retard. Deux évaluations supplémentaires sont prévues en 2020 et 2021, respectivement pour les élèves de niveaux 2 et 5, et les élèves de niveaux 3 et 6 (en français, mathématiques et malagasy).

Les activités liées au financement de la part variable mettront l'accent sur l'amélioration de la stratégie de dissémination de ces résultats d'apprentissage aux niveaux déconcentrés. UEAS devra conduire des disséminations au niveau régional. Les disséminations publieront les situations par région qui requièrent un plan réalisable que les régions développeront pour améliorer les pratiques pédagogiques des enseignants et les stratégies de mentorat au niveau des écoles. La mise en œuvre du plan devrait être à chaque journée pédagogique qui se tiendra trois fois tout au long de l'année scolaire et réunira les conseillers pédagogiques, les inspecteurs, les directeurs d'école et les enseignants.



Indicateur lié au décaissement : deux indicateurs d'apprentissage sont liés à la part variable, pour un montant total de 1 800 000 USD :

- IDL 4 : Nombre de plans par région (avec les plus faibles résultats en terme d'apprentissage des élèves) d'améliorer les pratiques pédagogiques des enseignants et la stratégie de mentorat avec un montant de 150 000 USD par plan pour un maximum de 10 plans ;
- IDL 5 : Nombre de journées pédagogiques réalisées au niveau administratif et pédagogique aligné avec le plan régional –avec un montant de 1 000 USD par ZAP pour 3 journées pédagogiques réalisées pour une année scolaire pour un maximum de 10 ZAP par région.

III.2 Indicateurs, cibles et moyens de vérification de la part variable

Veillez compléter les champs ci-dessous en indiquant les indicateurs, les cibles et les moyens de vérification. Veillez ajouter des champs si nécessaire.

Remarque : Conformément à la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, si l'agent partenaire, en consultation avec le GLPE, conclut que les indicateurs ont été satisfaits, il décaissera la part variable conformément aux termes du dossier de requête approuvés par le Conseil. Par conséquent, les renseignements suivants doivent être fournis avec exactitude.

Dimension : Efficience

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition :

Nombre de plans régionaux qui adaptent le calendrier scolaire et améliore les temps d'apprentissage

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Sous financement du montant original de 1 600 000 dans le projet parent

Base de référence : 0

Cible en 2021, 3 plans régionaux pour un montant de 200 000 USD par plan

Cible en 2022, 5 plans régionaux pour un montant de 200 000 USD par plan

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le bénéficiaire fournit des plans sélectionnés et validés qui visent à adapter le calendrier scolaire et améliorer les temps d'apprentissage, détaillant les régions ayant satisfait les critères d'éligibilité décrits dans le Manuel d'Opérations du projet. La Banque mondiale vérifiera si les plans sélectionnés répondent aux critères ci-dessus. Le décaissement se fera suivant le nombre de plans régionaux atteint, à raison de 3 plans au maximum en 2021 et 5 plans au maximum en 2022.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le bénéficiaire fournit des plans sélectionnés et validés qui visent à adapter le calendrier scolaire et améliorer les temps d'apprentissage, détaillant les régions ayant satisfait les critères d'éligibilité décrits dans le Manuel d'Opérations du projet. La Banque mondiale vérifiera si les plans sélectionnés répondent aux critères ci-dessus

Dimension : Efficience

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition :

Nombre de régions éligibles qui auront augmenté leur temps d'apprentissage avec un calendrier scolaire adapté

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Base de référence : 0

Cible en 2022, 3 régions pour un montant de 93 750 USD par région

Cible en 2023, 5 régions pour un montant de 93 750 USD par région

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Un vérificateur indépendant vérifiera les temps d'apprentissage sur la base d'un échantillon d'écoles dans les régions sélectionnées. Le décaissement se fera suivant les résultats du vérificateur indépendant, à raison de 3 régions en 2022 et 5 régions en 2023.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Un vérificateur indépendant vérifiera les temps d'apprentissage sur la base d'un échantillon d'écoles dans les régions sélectionnées.

Dimension : Efficience

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Nombre de plans éligibles soumis par les CISCO pour l'amélioration du taux de promotion au niveau des écoles

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Les cibles sous le projet parent sont restructurées à 10 plans de CISCO en 2019, 20 plans en 2020 et 27 plans en 2021.

Sous le financement additionnel, 23 plans de CISCO seront financés en 2021 avec 35 000 USD pour chaque plan sélectionné

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le récipiendaire fournit des plans sélectionnés et validés qui visent à améliorer le taux de promotion dans les CISCO éligibles et qui répondent aux critères d'éligibilité tel que décrits dans le Manuel d'Opérations du projet. La Banque mondiale vérifiera si les plans sélectionnés répondent aux critères ci-dessus. Le décaissement se fera suivant le nombre de plan de CISCO atteint, à raison de 23 plans de CISCO au maximum en 2021.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le récipiendaire fournit des plans sélectionnés et validés qui visent à améliorer le taux de promotion dans les CISCO éligibles et qui répondent aux critères d'éligibilité tels que décrits dans le Manuel d'Opérations du projet. La Banque mondiale vérifiera si les plans sélectionnés répondent aux critères ci-dessus.

Dimension : Efficience

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Nombre d'écoles dans les CISCO éligibles ayant augmenté son taux moyen de promotion de 2 points de pourcentage depuis 2018/2019

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Les cibles sous le projet parent sont restructurées à 1750 en 2021, 3800 en 2022 et 5500 en 2023

Sous le financement additionnel, 4190 écoles au maximum en 2023 seront financées avec 100 USD par école ayant augmenté son taux de promotion

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le récipiendaire fournira un rapport basé sur la fiche d'information scolaire (Fiche d'Enquête Rapide) détaillant les écoles éligibles ayant satisfait les critères de performance et sont pour recevoir une prime grâce à l'augmentation de leur taux de promotion, tel décrit dans le Manuel d'Opérations du projet. Un vérificateur indépendant vérifiera, conformément aux termes de référence convenus avec l'Association, le taux de promotion dans les écoles sur la base d'un échantillon. Sur la base de ces résultats de vérification, la part globale des écoles qualifiées pour la prime de performance sera calculée tel que décrit dans le Manuel d'Opérations du projet. Le décaissement se fera suivant la cible atteinte, à raison de 4190 écoles au maximum en 2023.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le récipiendaire fournira un rapport basé sur la fiche d'information scolaire (Fiche d'Enquête Rapide) détaillant les écoles éligibles ayant satisfait les critères de performance et sont pour recevoir une prime grâce à l'augmentation de leur taux de promotion, tel décrit dans le Manuel d'Opérations du projet. Un vérificateur indépendant vérifiera, conformément aux

termes de référence convenus avec l'Association, le taux de promotion dans les écoles sur la base d'un échantillon. Sur la base de ces résultats de vérification, la part globale des écoles qualifiées pour la prime de performance sera calculée tel que décrit dans le Manuel d'Opérations du projet

Dimension : Résultats d'apprentissage

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Nombre de plan par région (avec les résultats les plus faibles en termes d'apprentissage des élèves)

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Base de référence : 0

Cible : 10 plans régionaux en 2021 avec 150 000 USD par plan

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le bénéficiaire fournit des plans approuvés qui visent à améliorer la pratique pédagogique des enseignants et les stratégies de mentorat à décrire dans le manuel des opérations du projet. La Banque mondiale vérifiera si les plans sélectionnés répondent aux critères ci-dessus. Le décaissement se fera suivant la cible atteinte, à raison de 10 plans régionaux au maximum en 2021.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le bénéficiaire fournit des plans approuvés qui visent à améliorer la pratique pédagogique des enseignants et les stratégies de mentorat à décrire dans le Manuel de d'Opérations du projet. La Banque mondiale vérifiera si les plans sélectionnés répondent aux critères ci-dessus.

Dimension : Résultats d'apprentissage

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Nombre de journées pédagogiques réalisées au niveau administratif et pédagogique alignées sur le plan régional

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Base de référence : 0

Cible : 300 journées pédagogiques en 2022 dans les régions sélectionnées, soit un montant de 1 000 USD par ZAP pour 3 journées pédagogiques réalisées pour une année scolaire pour un maximum de 10 ZAP par région

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le vérificateur indépendant vérifiera au niveau des zones administratives pédagogiques (ZAP) qui ont mis en œuvre les plans régionaux. Le décaissement se fera suivant la cible atteinte, à raison de 300 journées pédagogiques au maximum en 2022, soit 3 journées pédagogiques réalisées pour une année scolaire pour un maximum de 10 ZAP par région.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le vérificateur indépendant vérifiera au niveau des zones administratives pédagogiques (ZAP) qui ont mis en œuvre les plans régionaux.

Dimension : Équité

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Développement et la validation du référentiel de certification des directeurs d'école

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Base de référence : Non

Cible en 2021 : Oui avec un montant de 455 000 USD

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le récipiendaire fournira un rapport sur la validation du référentiel de certification des directeurs d'école. La Banque mondiale vérifiera la validation sur la base de la documentation soumise par le récipiendaire.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le récipiendaire fournira un rapport sur la validation du référentiel de certification des directeurs d'école. La Banque mondiale vérifiera la validation sur la base de la documentation soumise par le récipiendaire.

Dimension : Equité

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Achèvement des dispositifs législatifs du mécanisme de la VAE des directeurs d'école

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Base de référence : Non

Cible en 2021 : Oui avec un montant de 405 000 USD

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le récipiendaire fournira les dispositifs législatifs du mécanisme de la VAE des directeurs d'école. La Banque mondiale vérifiera la validation sur la base de la documentation soumise par le récipiendaire.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le récipiendaire fournira les dispositifs législatifs du mécanisme de la VAE des directeurs d'école. La Banque mondiale vérifiera la validation sur la base de la documentation soumise par le récipiendaire.

Dimension : Equité

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Choose an item.

Nom de l'indicateur / Définition

Pourcentage des directeurs d'école certifiés par Validation des Acquis Scolaires (VAE) dans les régions défavorisées

Définition des cibles :

Définir la cible, la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, la réalisation de la cible de porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2e

année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et celle de porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe un délai de "grâce" pour atteindre les cibles.

Base de référence : 0 directeurs certifiés par VAE

Cible : 8 pourcent des directeurs certifiés par VAE en 2022 dans les régions défavorisées; 15 pourcent des directeurs certifiés par VAE en 2023 dans les régions défavorisées

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Le bénéficiaire fournira un rapport sur le pourcentage de directeurs d'écoles formés dans les régions défavorisées sélectionnées. La réalisation des résultats sera vérifiée par un vérificateur indépendant sur la base des informations soumises par le MEN. Le décaissement se fera suivant la cible atteinte, à raison de 83067 USD par un point de pourcentage atteint par année.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, dont la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Le bénéficiaire fournira un rapport sur le pourcentage de directeurs d'écoles formés dans les régions défavorisées sélectionnées. La réalisation des résultats sera vérifiée par un vérificateur indépendant sur la base des informations soumises par le MEN.

III.3 Mécanisme de décaissement : veuillez décrire brièvement le mécanisme de décaissement

A travers quel mécanisme la part variable du financement sera-t-elle décaissée ?

L'UFP, s'assurera que les ILD sont atteints, sur base des rapports d'achèvement et rapports des vérificateurs indépendants avant de demander le décaissement des dépenses éligibles. Les pièces justificatives requises pour ce type de décaissement seront décrites dans la lettre de décaissement. Les conditions de décaissement et les modalités de vérification de l'atteinte des indicateurs seront formulées dans le manuel de procédure du projet. Un compte désigné en USD est ouvert à la Banque centrale pour recevoir les fonds provenant de la Banque mondiale.

IV. APPROCHE INCLUSIVE

IV.1 Partenaires de développement

Veillez joindre en annexe à cette requête une liste des partenaires de développement du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) qui ont été consultés pour l'élaboration de cette requête.

Liste en annexe. Les partenaires ont participé au processus depuis la mission d'identification. Une liste est fournie en annexe et sera rajoutée une fois que la PNPSE aura lieu après la soumission de cette présente requête.

- ➔ **Remise du dossier :** L'agence de coordination remet le dossier complet de requête d'ESPIG (voir les [Directives relatives à l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation pour les détails](#)) au nom du gouvernement et du groupe local des partenaires de l'éducation par courrier électronique adressé à gpe_grant_submission@globalpartnership.org, en mettant en copie l'agent partenaire, le chargé de liaison au ministère et le responsable-pays au sein du Secrétariat.
- ➔ Voir page 2 pour les informations relatives à la divulgation des documents ESPIG.

Annexe I:

DÉFINITIONS

Les définitions ci-dessous permettent de mieux comprendre certains termes du formulaire dans le contexte de l'ESPIG :

Concernant les modalités de financement

Fonds commun sectoriel	Cela correspond au cas où différentes modalités de financement ou de crédit sont groupées, en ayant chacune des instruments et des mécanismes distincts. La particularité des fonds communs sectoriels réside dans le fait que de multiples partenaires contributeurs apportent des fonds de façon coordonnée en vue de soutenir la mise en œuvre du plan national de l'éducation, ou d'éléments spécifiques de celui-ci. Dans le cadre de cette modalité, les systèmes nationaux sont normalement utilisés pour la passation de marchés publics, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, et la présentation de rapports.
Fonds commun de projet/ Cofinancement	Cela correspond au cas où le mécanisme de financement se compose de fonds de différentes agences (sources) pour soutenir un projet commun.
Projet autonome	Cela correspond au cas où le mécanisme de financement est unilatéral ou, en d'autres termes, n'est pas groupé avec d'autres sources de financement.

Concernant les indicateurs clés

Nombre de manuels achetés et distribués	Cet indicateur suit le nombre de manuels scolaires ayant été achetés et distribués dans le cadre du programme pendant la période considérée. Les manuels sont des livres conçus pour instruire les élèves dans des matières spécifiques. Les données demandées devraient inclure les manuels qui ont été distribués aux écoles et ont soit été distribués aux élèves sous forme de prêt, soit conservés dans les écoles pour une utilisation en classe. Les données sur les manuels ne devraient tenir compte ni des livres des bibliothèques scolaires ni des romans et des livres utilisés par les enseignants (comme les guides pédagogiques, les programmes d'enseignement ou les manuels de l'enseignant). Les données sur les manuels peuvent inclure les manuels en stock, mais qui ne sont pas encore utilisés par les élèves et elles devront couvrir toutes les langues d'enseignement.
Nombre d'enseignants formés	Les données requises correspondent à la formation formelle des enseignants (initiale ou continue) conçue pour que les enseignants acquièrent les connaissances, les attitudes, les comportements et les compétences requis dans l'enseignement d'un niveau donné et pour qu'ils puissent réaliser la mission qui leur est confiée de façon efficace. Le terme d'« enseignants » désigne le personnel professionnel d'enseignement ou d'instruction qui est directement impliqué dans l'apprentissage des élèves. Il recouvre les enseignants en classe, les éducateurs spécialisés et les autres enseignants qui travaillent avec les élèves en classe entière dans la salle de classe, en petits groupes dans une salle de ressources, ou dans le cadre d'un enseignement individuel à l'intérieur ou non d'une salle de classe traditionnelle. Le personnel enseignant/éducatif exclut le personnel non professionnel qui aide les enseignants en offrant une instruction aux élèves, comme les assistants d'enseignement ou tout autre personnel paraprofessionnel.
Nombre de classes construites ou réhabilitées	Cet indicateur suit le nombre de salles de classe ayant été construites ou réhabilitées dans le cadre du programme pendant la période considérée. Les données sur les salles de classe devraient être transmises dès la fin de leur construction ou de leur réhabilitation au cours de la période considérée. Les salles de classe désignent les salles où les activités d'enseignement ou d'apprentissage peuvent avoir lieu. Ce sont des structures permanentes ou semi-permanentes qui peuvent se situer dans les locaux d'une école.